

AMENDEMENTS À LA NIMP 5: GLOSSAIRE DES TERMES PHYTOSANITAIRES (1994-001)***Champ d'application***

Cette norme de référence est une liste de termes et définitions ayant un sens particulier pour les systèmes phytosanitaires du monde entier. Elle a été élaborée pour fournir une terminologie harmonisée et acceptée sur le plan international, associée à la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et ~~des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP)~~.

Dans le contexte de la CIPV et de ses NIMP, toute mention de végétaux devrait s'entendre comme ~~s'étendant aux~~ s'continuant à inclure ~~incluant~~, comme auparavant, ~~les~~ algues et aux ~~les~~ champignons, conformément au Code international de nomenclature pour les algues, les champignons et les plantes.

site de production	Partie déterminée d'un lieu de production qui est gérée à des fins phytosanitaires en tant qu'unité distincte <ins>à des fins phytosanitaires</ins>
point d'entrée	Aéroport, port maritime, poste frontière terrestre ou <u>tout autre emplacement officiellement</u> désigné pour l'importation d' <u>envois</u> , <u>et/ou</u> l'arrivée de <u>passagers</u> <u>personnes</u>
approche(s) systémique(s)	L'intégration de diverses <u>Option de gestion du risque phytosanitaire</u> qui intègre diverses mesures, parmi lesquelles au moins deux agissent indépendamment, <u>avec un effet cumulatif</u> et permettent collectivement d'atteindre le niveau de protection approprié contre des <u>organismes nuisibles réglementés</u>
lieu de production	Tout lieu ou ensemble de champs exploités comme une seule unité de production agricole. <u>Un lieu de production peut comprendre des sites de production conduits séparément pour des raisons phytosanitaires.</u>
site de production exempt	Partie bien délimitée d'un lieu de production Site de production où l' <u>absence d'un organisme nuisible</u> déterminé a été prouvée scientifiquement et où, au besoin, elle est maintenue pour une durée définie par l'application de mesures <u>officielles</u> , <u>et qui est gérée comme une unité distincte mais conduite de la même manière qu'un lieu de production exempt d'organisme nuisible</u>
station de quarantaine	Centre officiel servant à la rétention de <u>végétaux, de produits végétaux, ou d'autres articles réglementés</u> , y compris les organismes utiles, soumis à la quarantaine

zone à faible prévalence d'organismes nuisibles	Zone , qu'il s'agisse de la totalité d'un pays, d'une partie d'un pays, ou de la totalité ou de parties de plusieurs pays, identifiée par les autorités compétentes, dans laquelle un organisme nuisible spécifique déterminé est présent à un niveau faible et qui fait l'objet de mesures efficaces de surveillance, ou de lutte ou d'éradication [CIPV, 1997]
lieu de production exempt	Lieu de production où l' absence d'un organisme nuisible déterminé a été prouvée scientifiquement et où, au besoin, elle est maintenue pour une durée définie, par l'application de mesures officielles [NIMP 10:1999]
liste d'organismes nuisibles d'une marchandise	Liste des organismes nuisibles présents dans une zone et susceptibles d'être associés à une marchandise déterminée [CEMP, 1996]
habitat	Partie d'un écosystème présentant des conditions dans lesquelles un organisme existe à l'état naturel est présent naturellement ou peut s'établir [CIMP, 2005]
zone exempte	Zone dans laquelle l' absence d'un organisme nuisible déterminé a été prouvée scientifiquement et où, au besoin, elle est maintenue par l'application de mesures officielles [FAO, 1995]
surveillance	Dispositif officiel ayant pour fonction de recueillir par prospection, par suivi ou par d'autres méthodes et d'archiver des données sur la présence ou l'absence d'organismes nuisibles [CEMP, 1996] Procédé officiel qui consiste à recueillir et à consigner des données sur la présence ou l'absence d'organismes nuisibles dans une zone donnée en utilisant la prospection, le suivi ou d'autres méthodes [CEMP, 1996]
prospection	Procédure officielle appliquée pendant une durée déterminée pour définir les caractéristiques d'une population d'organismes nuisibles ou identifier les espèces présentes dans une zone [FAO, 1990; révisée CEMP, 1996] Procédé Méthode officielle appliquée pendant une durée définie, pour définir les caractéristiques d'une population d'organismes nuisibles ou déterminer quelles espèces sont présentes dans une zone donnée [FAO, 1990; révisée CEMP, 1996]

NDT Les deux expressions anglaises «to occur» et «to be present» ayant la même traduction en français, les modifications de ces définitions sont sans objet en français.